



Photo Emile Touchet

Bulletin municipal

Sévignacq-Meyracq

2025/ n° 32

Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens

L'année 2025 tire à sa fin et le projet tant attendu de la sécurisation de la D934, de l'entrée à la sortie de l'agglomération avec l'aménagement du carrefour, va enfin voir le jour. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la commune, vont commencer cette mi-novembre et devraient se terminer début février 2026 (plan et descriptif complet page 8) Je rajouterai que le conseil municipal a délibéré à la rentrée de septembre demandant au département de venir en soutien financier sur ce dossier à hauteur de 115 000 euros (contre 50 000 euros initialement prévus) Notre demande, tout à fait légitime, s'appuie sur le règlement départemental de la voirie, règlement adopté et voté en conseil départemental. Nous ne demandons rien de plus. Le Président Lasserre, Président du Département que j'ai pu rencontrer me laissait espérer cela.

Autre dossier qui nous tient tous à cœur, la rénovation des bâtiments d'Argelas (ex-EHPAD) et de l'ancienne école. Cela fait un an que nous travaillons avec le bailleur social Domofrance qui, rappelons-le, avait signé un bail à construction sur l'EHPAD, bail qui a pris fin le 30 septembre de cette année. Nous nous sommes à nouveau réunis le 28 octobre en mairie, avec, autour de la table, les membres de la commission communale, la communauté de communes, le Département et Domofrance pour rappeler et réaffirmer le soutien financier de la communauté de communes et du Département entre autres. Rappeler aussi que notre projet de rénovation de 19 appartements répondrait en partie à la pénurie et la demande croissante de logements locatifs à destination de jeunes actifs et de personnes âgées autonomes.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de précisions concernant l'estimation chiffrée - affinée des travaux (Réponse du bailleur attendue en janvier 2026)

Tout au long de nos 2 mandats, nous avons eu à cœur, les élus et moi-même de vous tenir informés au mieux des actions menées dans l'intérêt commun. Les futures rencontres vont nous permettre d'échanger plus longuement, je l'espère et pour ce faire, nous vous proposons 2 dates :

le 11 novembre à 10h30 devant notre monument aux morts, nous fêterons son centenaire et le 11 janvier à 11h00 lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle de l'Europe.

Nous vous souhaitons de passer une belle fin d'année et de très belles fêtes.

Monique Moulat

sommaire

Rentrée scolaire Adressage	2
30 ans du foyer de vie	3
Accès à la déchèterie & collecte des déchets	4
Brûlage des végétaux	5
Nuisances de voisinage	6/7
Carrefour du Couret	8
Eclairage public	9
L'Ossau hand-Ball	10
Transports en commun	11
11 novembre	12

Horaires d'ouverture : Lundi mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h30 14h à 18h

Site internet

www.sevignacq-meyracq-mairie.fr

Votre mairie

Téléphone : 05 59 05 63 40

Téléphone astreinte :

07 77 04 75 85

Adresse de messagerie :

sevignacq-meyracq@wanadoo.fr

Date à retenir : Centenaire du monument aux morts le 11 novembre à 10h30

Date à retenir : Vœux du maire & départ à la retraite de Marie-Rose le 11 janvier



RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Après ce bel été à la maison, au centre aéré ou ailleurs en vacances, 53 enfants de Sévignacq-Meyracq et Sainte Colome se sont retrouvés les uns à Sévignacq, les autres à Sainte Colome . A Sévignacq, Mme Arrix et Emilie accueillent 23 enfants en maternelle et M.Burellier enseigne à 18 élèves en CE2, CM1 et CM2. A Sainte Colome, Mme Péccol initie 12 enfants du CP et du CE1 à la lecture, l'écriture et au calcul .

Les enfants, en classe maternelle continuent à apprivoiser notre langue béarnaise.

L'inclusion s'améliore encore avec Martouré : 7 enfants prennent leur repas à la cantine les lundis et jeudis.

Rappel

N'oubliez pas d'utiliser VOTRE NOUVELLE ADRESSE

pour assurer le bon acheminement de votre courrier
et la localisation de votre domicile en cas d'urgence



En 2018, la commune s'est lancée dans la démarche d'adressage de toutes les constructions . Après avoir dénommé l'ensemble des voies publiques et les voies privées ouvertes à la circulation , elle a implanté les panneaux de voies et fourni son numéro à chaque foyer. **L'installation des plaques de numérotation des nouvelles constructions est à la charge du propriétaire.** Les nouvelles adresses sont métriques. Elles indiquent la distance qui les sépare du début de la voie. Ainsi, un foyer peut se voir doter d'un « 1 500, » non pas parce que l'alignement compte un très grand nombre de maisons, mais parce qu'il se trouve à 1 500 mètres du carrefour. Là encore, il s'agit de renseigner précisément les GPS, de faciliter les livraisons, l'accès aux secours et la connexion à la fibre optique.

ADRESSAGE

Cette obligation d'adressage s'impose à tous

Elle est dictée par la loi dite « différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » votée en février 2022, ce texte rend l'adressage obligatoire, y compris dans les communes de moins de 2 000 habitants qui, jusqu'alors, étaient libres de laisser des rues, routes et places... sans appellation. Toutes ces voies doivent, désormais, porter un nom et chaque habitation doit disposer d'un numéro unique.

Selon La Poste, 1,8 million de Français n'avaient pas d'adresse précise fin 2023 et à ce jour, un peu moins de la moitié (45 %) des collectivités de moins de 2 000 habitants ont mis à jour leur base de données. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le déploiement de la fibre optique a permis de prendre de l'avance, puisqu'une adresse précise était nécessaire pour connecter une ligne.

Comment déclarer sa nouvelle adresse

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés : [https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vos droits](https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vos%20droits). Informez tous vos autres correspondants par courrier.

L'installation des plaques de numérotation des nouvelles constructions est à la charge du propriétaire.

La poste ne distribue plus les courriers ne portant pas les nouvelles adresses

Les 30 ans du foyer de vie lou Rey et l'inauguration de ses nouveaux espaces

1995—2025

Le reportage du foyer lou rey

Retour en images sur les temps forts de l'inauguration

Vendredi 3 octobre à Sévignacq-Meyracq, le Foyer de Vie Lou Rey a célébré une double étape : 30 ans d'accompagnement d'adultes en situation de handicap, et l'inauguration officielle de sa cuisine et de ses espaces de vie réaménagés, financés par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Cette journée a été un beau moment de rencontre et de partage, salué par tous les participants. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle journée et, plus largement, à l'évolution du Foyer de Vie Lou Rey au fil des années. Les résidents remercient la municipalité de Sévignacq-Meyracq pour le prêt du matériel qui a contribué à la réussite de ce moment convivial.

Les résidents et professionnels ont accueilli les visiteurs pour une visite commentée de leur lieu de vie, rythmée par des temps forts comme la création d'une fresque participative dans la nouvelle cuisine, où chacun a pu peindre un triangle de la couleur de son choix.

Le photobooth, quant à lui, a offert à tous la possibilité d'emporter un souvenir personnalisé de cette belle journée.



Deux résidentes du Rey



M. Pargade, responsable d'établissement



M. Sein



Mme Graindorge salariée



2 représentantes des familles



Architectes Delanne & Cabantous



M. Espil, président

DECHETTERIE DE LOUVIE-JUZON
15/10/2025 13:43

DU NOUVEAU POUR LES DECHETS



La déchetterie

MODE D'EMPLOI à PARTIR DU 3 NOVEMBRE

La Communauté de Communes gère les deux déchetteries de Louvie-Juzon (comprenant une plateforme de stockage et de traitement des déchets verts) et de Laruns/Geteu.

L'entrée se fera désormais par lecture automatique de la plaque d'immatriculation de nos véhicules (jusqu'à 3 par foyer), pour réserver l'usage aux habitants de la vallée, et ainsi améliorer le service rendu. L'accès reste gratuit et sans limitation de passages.

Les agents libérés par la fluidité accrue des entrées seront plus disponibles pour mieux accompagner le tri.

Comment inscrire son véhicule ?

L'inscription est gratuite et sécurisée et se fait en ligne. Munissez vous de :
Une copie de la carte grise du ou des véhicules (jusqu'à 3 par foyer)
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité/eau/téléphone...)
Renseignez en ligne le formulaire par l'un des moyens suivants :

Formulaire direct GIDED : <https://gided.net/CCVO/GidedSECURE>

Sur l'application mobile Ma Vallée d'Ossau : <https://cc-ossau.fr/>

Sur rendez-vous auprès des agents de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau via France SERVICES, si vous n'avez pas Internet (permanences France Service : 05 54 12 03 80 pour Laruns ou 05 59 05 66 77 pour Arudy).

Les informations que vous fournissez sont entièrement protégées, et ne sont utilisées que pour la gestion des accès en déchetterie. L'inscription est validée sous 2 jours, par un mail de confirmation.

Quelques questions

Comment faire si j'utilise un véhicule de location ?

La barrière ne s'ouvre pas automatiquement. Le gardien ouvre la barrière manuellement, sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile.

Comment faire si je change de véhicule ? Il suffira que vous retourniez sur l'application et que vous modifiez les informations.

J'ai un résidence secondaire sur le territoire. Puis-je m'inscrire ?

Oui, dans Ce cas, vous devez fournir un justificatif de domicile de la résidence secondaire.

La collecte

DES DECHETS

À PARTIR DE MARDI 4 NOVEMBRE

Dorénavant, tous nos déchets, ordures ménagères et déchets TRIES, seront ramassés **une semaine sur deux LE MARDI**.

Consultons et conservons le guide explicatif du service de gestion des déchets qui a été remis par la CCVO dans nos boîtes à lettres.

La formation au compostage

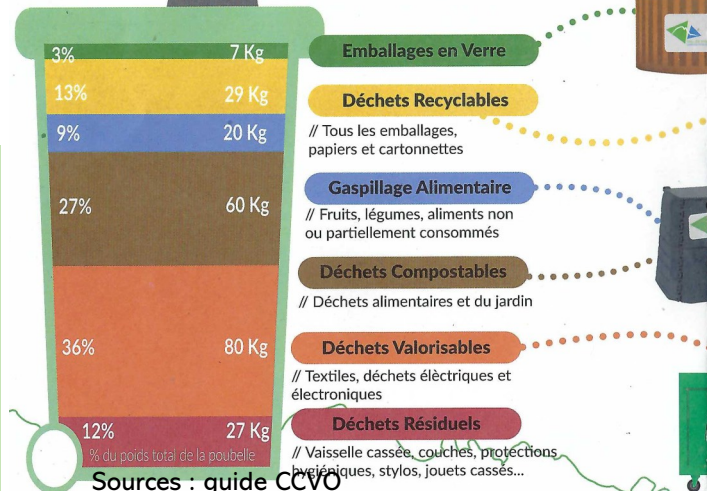
Pour valoriser nos déchets organiques qui constituent 1/3 de nos poubelles, la CCVO nous offre 2 heures de formation . S'inscrire au 05 59 05 66 77 . Nous repartirons avec un composteur, un boisseau et une carte pour accéder au broyat fabriqué sur place à partir de nos déchets verts.

Le bac à ordures ménagères est présenté à la collecte avec un taux de remplissage moyen de 33%.
La collecte, à savoir une collecte toutes les 2 semaines, permet :

- 1 RÉDUCTION DÉCHETS
- 2 MAITRISE DES COÛTS
- 3 RÉDUCTION EMPREINTE CARBONE

Que contient une poubelle d'un habitant de la Vallée d'Ossau ?

224 Kg /hab./an





FEUX A L'AIR LIBRE

Tout feu allumé hors des périodes officielles ou qui n'aurait pas reçu d'autorisation est considéré comme un feu sauvage .

La limitation du brûlage à l'air libre constitue une priorité en terme d'environnement et de santé publique. Il peut être la cause de propagation d'incendie mais aussi de trouble de voisinage. L'arrêté portant réglementation des usages du feu à l'air libre sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques concerne les particuliers, les professionnels et les communes.

Sanctions : En cas de non respect des obligations , les contrevenants s'exposent à des amendes, voire des poursuites.

Brûlage des végétaux et feux de loisirs

Types de feux

Brûlage déchets ménagers

Brûlage des déchets verts des particuliers, entreprises du paysage et collectivités

Brûlage de végétaux coupés liés aux activités agricoles

Brûlage de végétaux issus de la gestion forestière

Brûlage de végétaux issus du débroussaillage obligatoire

Jet d'objets en ignition (mégots,...) à moins de 200 m d'un espace boisé

Feu à l'air libre

A moins de 200m des espaces boisés des communes de massifs

A plus de 200m des espaces boisés de toutes les communes

Fumer à moins de 200m d'un espace boisé

Barbecues

Feux festifs

		Période de moindre sensibilité	Période d'extrême vigilance : du 1er février au 31 mars (ou période mobile édictée par arrêté municipal ou préfectoral)
		INTERDIT	
		INTERDIT	
Autorisé si la quantité de matériel à brûler est < 5m3			
Si la quantité de matériel à brûler est > 5m3, autorisé sous certaines conditions, avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges		Soumis à l'autorisation du maire et respect du cahier des charges	
Autorisé avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges		INTERDIT	
Si pas de déchetterie : autorisé avec déclaration en mairie et respect du cahier des charges		INTERDIT	
JET D'OBJETS EN IGNITION (MÉGOTS,...) À MOINS DE 200 M D'UN ESPACE BOISÉ		INTERDIT	
Feu à l'air libre	A moins de 200m des espaces boisés des communes de massifs	INTERDIT sauf aux propriétaires et ayant droits	INTERDIT
	A plus de 200m des espaces boisés de toutes les communes	Soumis à autorisation du propriétaire	
Fumer à moins de 200m d'un espace boisé		Toléré	INTERDIT
Barbecues		Autorisés sous conditions de sécurité (proximité d'eau ou d'extincteur, pas de vent, sur aire incombustible de 10m2 au minimum ou cheminée attenante à un bâtiment, avec paré étincelle)	
Feux festifs		Autorisés, soumis à déclaration en mairie	Soumis à l'autorisation du maire et respect du cahier des charges

Écobaage

La réalisation d'un écobaage est soumise à l'autorisation du maire. La période de réalisation se situe entre de 15 octobre de l'année et le 31 mars de l'année suivante. Le maire a la possibilité de proroger le délai jusqu'au 30 avril.

Procédure : L'écobaage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite déposée au plus tard un mois avant le début des opérations. Cette demande est à déposer à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle elle doit s'effectuer. Si l'incinération se déroule sur le territoire de plusieurs communes, la demande doit être déposée à la mairie de chaque commune concernée. Cette demande doit être formulée et signée par le responsable de l'incinération.

Déroulement de l'écobaage : Le jour de la mise à feu, le responsable de l'écobaage doit alerter :

⇒ Le service départemental d'incendies et de secours

⇒ Le maire de chaque commune concernée L'ensemble des mesures prescrites par le maire ou la commission locale d'écobaage doit être mis en œuvre par le responsable de l'écobaage ou à défaut la personne chargée par lui de donner le feu , et rigoureusement exécutées.

Responsabilité : L'observation des différentes prescriptions ne dégage pas le responsable de l'opération de mise à feu, de sa responsabilité vis à vis des tiers.

en place lorsque la nature de cette végétation ou son développement important contribue à favoriser les incendies. Il permet la réouverture de milieux qui seront ensuite entretenus par la pratique du pastoralisme. Cette opération est conduite de façon planifiée et contrôlée par un chef de chantier qualifié sur un périmètre prédéfini. Les travaux de brûlages dirigés peuvent être réalisés par l'Etat , les collectivités territoriales et leurs groupements ou leurs mandataires tels que l'Office national des forêts , les services départementaux d'incendie et de secours et les associations syndicales autorisées. La période de réalisation se situe entre de 15 octobre de l'année et le 30 avril de l'année suivante.

Brûlage dirigé

Le brûlage dirigé est une mesure préventive des incendies de forêts qui consiste à détruire par le feu la végétation

Les brûlages dirigés font l'objet d'une déclaration déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM).

En 2021, une commission communale d'écobaage a été instituée.

LA PROPRETÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'AFFAIRE EST
DANS LE SAC



VIVRE ENSEMBLE, c'est difficile ?

où tenir mon chien en laisse ?

Zone Natura 2000

Octobre 2014, un arrêté ministériel vient classer les abords du Gave de Sévignacq-Meyracq en zone Natura 2000. Les chiens n'y sont pas interdits mais doivent être tenus en laisse.

STOP aux incivilités :

Ces derniers temps, il a été constaté la présence de déjections canines aux abords de l'école et de l'aire de jeux de Sévignacq Meyracq.

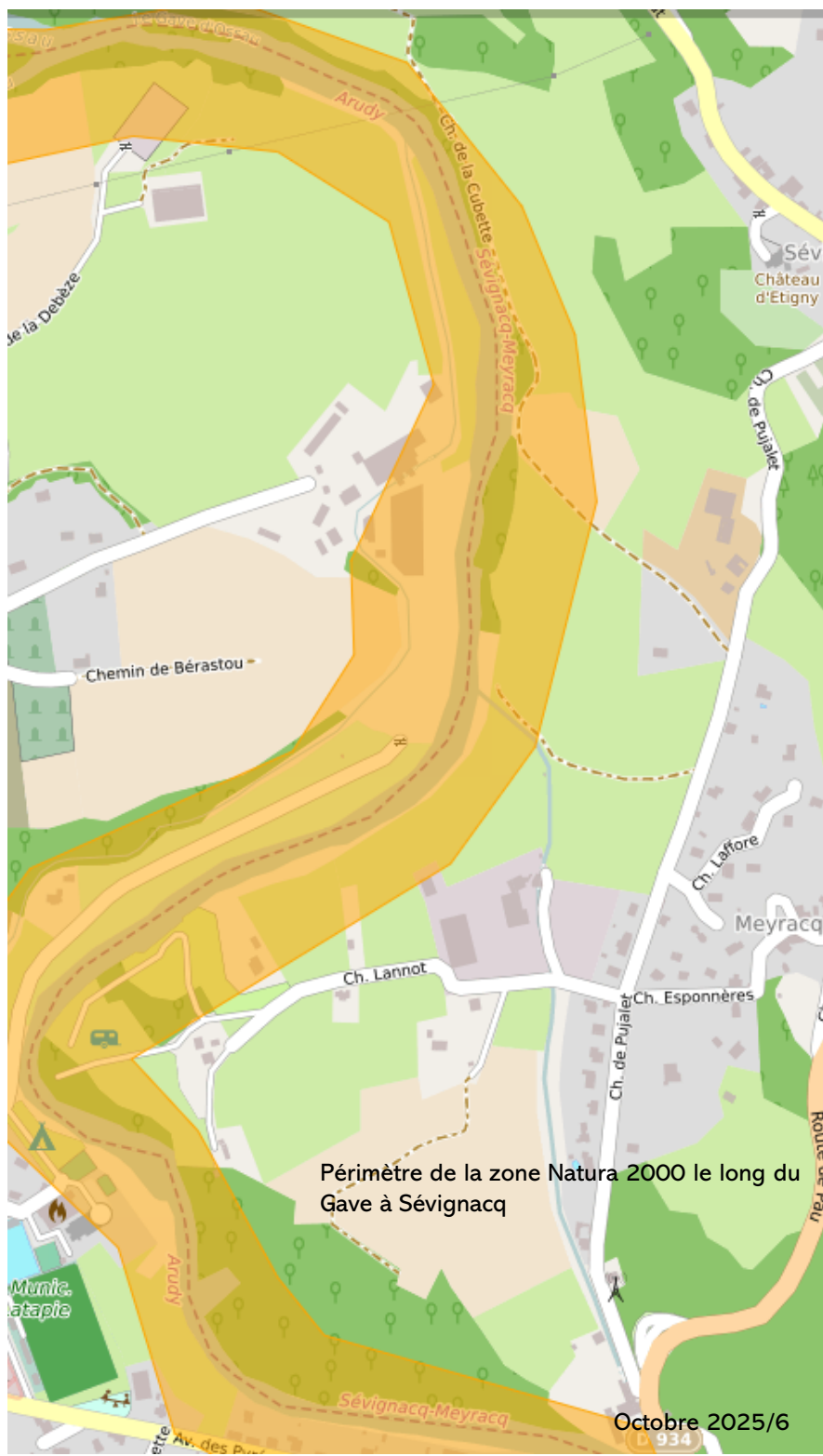
Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les crottes de leurs chiens, et de les mettre dans une poubelle.

Donc merci à celles et ceux qui promènent leur animal de se munir de sac plastique pour ramasser les déjections dans un but de salubrité publique. **A défaut, ils s'exposent à une amende.**

Petit rappel de la loi : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L211-23 du Code rural et de de la pêche maritime : la divagation des chiens est interdite.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

Les chiens et chats errants capturés sur le territoire communal seront conduits à la fourrière gérée par la SACPA, à Monein. La restitution des animaux à leurs propriétaires nécessitera le règlement de frais de prise en charge.



VIVRE ENSEMBLE, c'est difficile ?

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL RELATIF AUX NUISANCES SONORES :

RAPPEL

Pour le respect et la tranquillité de chacun, le Règlement sanitaire départemental (RSD) interdit tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, de jour comme de nuit.

Pour les travaux des Particuliers : le règlement fixe alors les période d'exécution des travaux et bricolage par les particuliers :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne pourront être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30;

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Pour les activités professionnelles : l'emploi d'outils ou appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité doit être interrompu :

Entre 20 heures et 7 heures

Toute la journée des dimanches et jours fériés

A noter que des dérogations peuvent être accordée par le maire.

Bruits des animaux : le Règlement sanitaire départemental rappelle également aux propriétaires et possesseurs d'animaux et plus particulier des chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

Sanction : L'infraction à ces dispositions constitue une contravention de 3ème classe pouvant atteindre 450 euros.

Impôts sur les revenus



Conserver ou revenir au taux foyer est toujours possible en cochant cette option au moment de la déclaration des revenus sur l'espace fiscal en ligne.

Sur « mon espace particulier » dans le pavé « prélèvement à la source : votre taux actuel » vous pouvez aller dans « gérer mon prélèvement la source » pour opter en faveur du taux du foyer.

Chaque année au 1er septembre, le taux de prélèvement à la source est actualisé en fonction des revenus déclarés entre avril et juin.

A partir du 1er septembre 2025, le taux sera individualisé à chacun des conjoints et remplacera le taux du foyer. Cela pourra modifier, à la hausse ou à la baisse selon les situations, le montant net de salaire ou de pension perçu par chacune et chacun. Ce dispositif s'applique automatiquement aux couples mariés ou pacésés soumis au taux foyer. Si vous optez pour la confidentialité du taux, c'est le toujours le taux neutre qui s'applique

PRÉLÈVEMENT À LA
SOURCE : VOTRE TAUX
ACTUEL

%

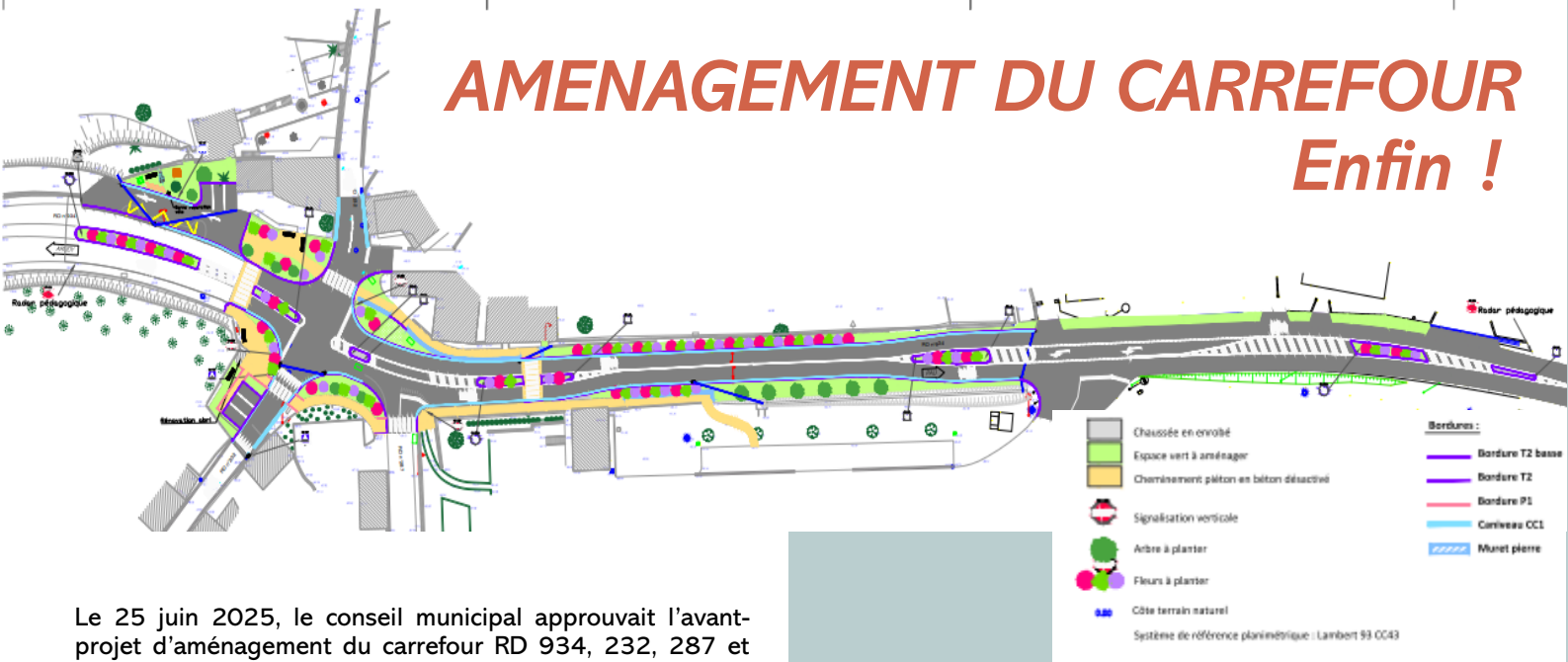
Le taux de votre conjoint est de :

%

Gérer mon prélèvement à la source

AMENAGEMENT DU CARREFOUR

Enfin !



Le 25 juin 2025, le conseil municipal approuvait l'avant-projet d'aménagement du carrefour RD 934, 232, 287 et de la traversée d'agglomération. Le montant prévisionnel des travaux établi par le cabinet Terra était alors de 398 123.75€ TTC hors maîtrise d'œuvre et études diverses.

L'avant-projet comprenait plusieurs phases de travaux qui pouvaient être engagées au fur et à mesure des possibilités financières :

- ⇒ Une 1ère tranche concernant l'aménagement du carrefour en lui-même.
- ⇒ Une 2ème tranche couvrant la portion comprise entre la mairie et l'entrée de la place de l'Europe.
- ⇒ Une 3ème tranche s'attache à l'entrée de village dans le sens Pau Arudy et à l'accès à la place de l'Europe.

Finalement, le résultat de l'appel public à concurrence composé de deux lots, comprenant la 1ère tranche ferme et les 2ème et 3ème tranches optionnelles, permet de réaliser ce chantier en une seule tranche.

Les deux marchés ont été ainsi dévolus :

- Lot n°1 – Voirie - Assainissement : EUROVIA pour la réalisation des trois tranches en même temps.
- Lot n°2 – Aménagement paysagers : GUILHEM ET FILS comprenant également l'exécution des trois tranches.

Montant global des travaux

302 065€ TTC hors maîtrise d'œuvre et études diverses.

Planning DU CHANTIER

Le remplacement de la canalisation d'eau potable (hors marché) sera exécuté entre le 29 octobre et le 11 novembre, à la charge du syndicat de l'eau.

Entre le 12 novembre et le 15 décembre, les travaux seront exécutés sur le carrefour (1e tranche).
La partie 2e tranche, du carrefour à l'entrée de la place de l'Europe, débuterait aux environs du 20 décembre pour s'achever en mi février.

Plan de financement

Les subventions et la FCTVA ne pouvant pas être récupérées au moment de la réalisation des travaux, la commune devra recourir à un emprunt à court terme d'un montant maximum de 120 000€ (montant des travaux TTC – part de financement communale)

L'organisation

mise en place durant l'été 2022 est globalement maintenue. La vitesse demeure limitée à 30km/heure, les deux stops sur la RD 934 seront avancés vers le centre et des stop s'imposeront aux véhicules venant de Lys et à ceux qui sortent de la place de l'Europe.

Des radars pédagogiques seront implantés, l'un en face de la croix, l'autre avant l'ancien garage Beigbeder.

L'abri bus sera restauré et une borne de réparation pour les vélos sera à disposition sur l'espace où se trouve le robinet d'eau.

Cinq séparateurs de voies et des terre-pleins seront fleuris de gauras, scabieuses, santolines, lavandes, fusains d'Europe, agapanthes, ajonc et une rangée de poiriers commun et de lagestroemia bordurera la place de l'Europe.



ECLAIRAGE PUBLIC

Economiser l'énergie

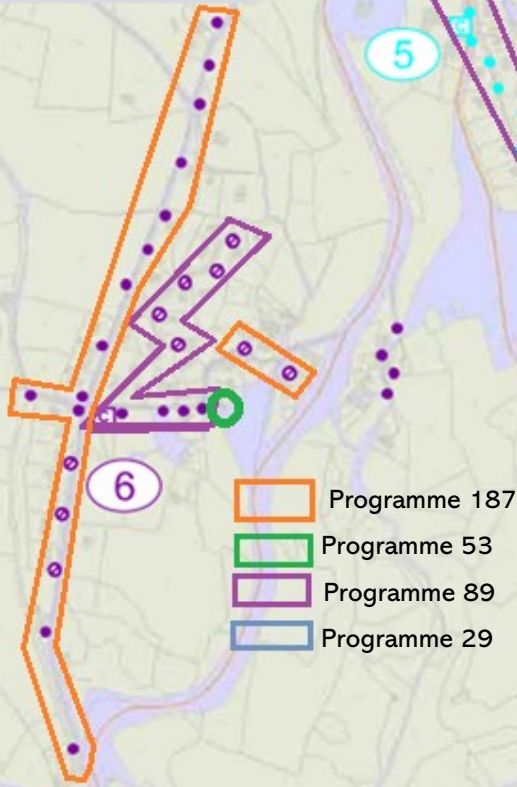
Réduire la pollution lumineuse :

la rénovation de l'éclairage public débutée en 2020 se poursuit et se termine.

- Une première opération (n° 29) décidée en 2020 visait à étendre l'éclairage sur le parking de la mairie et sur l'aire de jeux /Coût 26 500€ dont 11 765€ à la charge de la commune.
- L'opération suivante (n°53) de 2021 concernait la réfection de l'éclairage de la place de l'Europe / Coût : 32428€, 14232€ à la charge de la commune.
Une seconde opération (n°148) visait au remplacement des armoires électriques et l'éclairage du carrefour du Couret .
Coût :22 996,09€ dont 4 620€ à la charge de la commune.
- En 2022, a été lancé le remplacement de tous les points lumineux polluants des trois lotissements Poumarou, Laffore et du Boala. D'un montant de 49 810€, il en coûte 20 900€ à la commune . C'est l'opération n°89.
- Enfin en 2025, il a été décidé de poursuivre cet important chantier pour rénover l'éclairage vétuste route de Bescat, chemin de Hoignas et chemin Pujalet. Cette opération n° 187 en cours se monte à 34 860€ dont 15 500€ à la charge de la commune.

Extinction des feux
de 23h à 5h en période d'hiver

Extinction totale
de mai à septembre



Place de l'Europe, le samedi et le dimanche soir

... C'est pizza



Dimanche de 18h à 21h

Téléphone : 06 308 55 05 27



DON LUIGI PIZZ'



Samedi de 18h à 21h

Téléphone : 06 30 26 21 66



Le mot de l'Ossau Handball Club



**Dynamisme,
Engagement
et
Nouveautés**

Chers licenciés, partenaires et amis du Ossau Handball Club,

Notre club continue de grandir et de s'affirmer comme un acteur incontournable du handball dans la vallée, rassemblant cette année plus de 240 licenciés hors entente, 17 équipes engagés dont 3 équipes seniors en Nationale 3 féminine, pré nationale masculine et Région excellence féminine. Ainsi que 11 équipes jeunes en compétitions Départementale.

Nous sommes particulièrement fiers de la diversité de nos pratiques, que ce soit le Handensemble, le loisir, l'école de hand, et cette saison, la grande nouveauté : le hand fit, une discipline innovante qui enrichit notre offre sportive.

UNE FILIÈRE MASCULINE PLEINE D'ÉLAN

La filière masculine connaît une très belle dynamique, portée par l'engagement de nos joueurs, éducateurs et bénévoles. Les résultats sportifs sont à la hauteur de nos ambitions, avec une progression constante de nos effectifs et du niveau de jeu.

UNION BÉARNAISE SUR LA FILIÈRE FÉMININE

Côté féminin, l'union Béarnaise avec le club de Gan porte ses fruits, autant sur le plan sportif qu'associatif. Cette collaboration permet à nos joueuses de s'épanouir dans un cadre structurant et convivial, tout en visant l'excellence sur le terrain.

RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES JEUNES

Pour renforcer la formation de la filière masculine chez les jeunes, l'entente de l'union Béarnaise s'agrandit cette saison avec l'entrée de deux équipes moins de 18 ans et une équipe moins de 15 ans. Ce développement illustre notre volonté d'accompagner nos jeunes talents et de leur offrir les meilleures conditions pour progresser.

DES INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES ET CENTRES DE LOISIRS

Notre engagement va au-delà des compétitions, avec des interventions régulières dans les écoles primaires d'Arudy, de Laruns et d'Iseste, ainsi qu'au centre de loisirs, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). Ces actions de terrain sont essentielles pour promouvoir le handball, transmettre nos valeurs et tisser des liens forts avec la jeunesse locale.

UNE VIE ASSOCIATIVE EN EVOLUTION

L'association continue de se structurer et d'innover, notamment avec la mise en place d'une équipe animation dynamique. Nous avons déjà pu profiter de leur implication le 11 octobre dernier, lors d'une soirée mémorable où la salle était comble pour encourager nos équipes seniors. Leur enthousiasme et leur créativité apportent une nouvelle dimension à la vie du club, favorisant la convivialité et renforçant l'esprit d'équipe.

Nous sommes également fiers de constater l'implication croissante des familles dans la vie du club, que ce soit à travers le soutien lors des matchs ou la participation active aux différents événements organisés tout au long de l'année. Cette cohésion crée une ambiance chaleureuse et solidaire qui fait la force de notre association.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui contribuent, de près ou de loin, à la vitalité de notre Club . Que cette saison soit riche en émotions, en victoires et en partages !

Sportivement,

Le Bureau du Ossau Handball Club





Aller à Pau en bus

Sur la boutique en ligne, commandez et rechargez votre carte Modalis sur la boutique en ligne : tickets unitaire, aller-retour, 10 voyages et abonnements.

Sur l'application Modalis, téléchargez l'application Modalis sur votre smartphone pour acheter votre titre de transport : tickets unitaire, aller-retour, 10 voyages et abonnements (Jeunes et tout public).

Des tarifs réduits sont accordés sur présentation de justificatifs lorsque vous faites votre demande pour une carte de transport : pour les détenteurs de la CMU + justificatif d'identité, pour les détenteurs du RSA : attestation de droit + justificatif d'identité, pour les moins de 26 ans : justificatif d'identité

Pendant la saison hivernale, le forfait ski-bus comprend le forfait ski à la journée et le transport aller-retour : à partir de 35 euros.

Circuler dans la vallée

OssauLib', le service ouvert dès 11 ans (avec autorisation parentale). Les personnes à mobilité réduite et les plus de 75 ans peuvent être déposées directement à l'adresse de leur choix sur les communes de destination (Arudy, Buzy, Laruns et Louvie-Juzon).

Appelez le numéro Cristal 0 970 870 870, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (hors jours fériés) Réservez au plus tard la veille, avant 17h00

Aller simple : 2,50 euros (à régler au chauffeur à la montée). Correspondance gratuite avec les lignes régulières 524 et 525.

Le bus de Pau à Gourette en passant par Sévignacq-Meyracq ? C'est la ligne de bus 524

Pour le trajet aller, il vous en coûtera 2,50 euros, pour l'aller-retour : 4,50 euros. Comment acheter vos titres de transport ?

À bord, auprès du conducteur

- Tickets unitaire, unitaire solidaire (sur présentation de la carte solidaire), aller-retour et groupe. Ces titres sont à régler en espèces, pensez à faire l'appoint.

Bon plan : votre carte bancaire devient votre titre de transport ! Présentez votre carte bancaire devant le valideur pour acheter et valider un ticket unitaire (tout public) en un seul geste.

GOURETTE → LARUNS → PAU

		PERIODE AUTOMNE/PRISTEMPS Du 01/09/2025 à début décembre 2025 Début avril au 30/06/2026		ÉTÉ Du 01/07/2026 au 31/08/2026		
		LMMJVS	LMMJVSD	LMMJV	LMMJVS	LMMJVSD
EAUX-BONNES	Gourette parking face nord		17:00		10:50	17:00
	Place Jardin Darralde		17:15		11:05	17:15
LARUNS	Maison aux 5 sens*	06:30	17:30	06:30	11:20	17:30
GERE-BELESTEN	Monplaisir	06:34	17:34	06:34	11:24	17:34
	Bourg Bélesten	06:36	17:36	06:36	11:26	17:36
	Pont de Béon	06:38	17:38	06:38	11:28	17:38
BIELLE	Poste	06:41	17:41	06:41	11:31	17:41
ISESTE	Maison Familiale	06:46	17:46	06:46	11:36	17:46
	Centre	06:47	17:47	06:47	11:37	17:47
ARUDY	Poste	06:52	17:52	06:52	11:42	17:52
	Castor	06:54	17:54	06:54	11:44	17:54
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Centre	06:57	17:57	06:57	11:47	17:57
REBENACO	Place de la Mairie	07:04	18:04	07:04	11:54	18:04

PAU → LARUNS → GOURETTE

		PERIODE AUTOMNE/PRISTEMPS Du 01/09/2025 à début décembre 2025 Début avril au 30/06/2026		ÉTÉ Du 01/07/2026 au 31/08/2026			
		LMMJVSD	LMMJVS	LMMJVSD	LMMJV	LMMJV	S
PAU	Place de Verdun (cours Camou)	07:52	18:45	07:52	12:33	18:23	18:23
	Rue Mathieu Lalanne	07:59	18:52	07:59	12:40	18:30	18:30
	Pôle Multimodal-Gare SNCF	08:07	18:58	08:07	12:45	18:36	18:36
	Croix du Prince	08:11	19:02	08:11	12:49	18:40	18:40
JURANÇON	Collège Gabard	08:13	19:03	08:13	12:51	18:41	18:41
	Fromagerie	08:19	19:09	08:19	12:58	18:47	18:47
GAN	Cave	08:21	19:11	08:21	13:00	18:49	18:49
	Bidau	08:23	19:13	08:23	13:02	18:51	18:51
	Brel	08:25	19:15	08:25	13:03	18:53	18:53
REBENACO	Place de la Mairie	08:34	19:23	08:34	13:12	19:01	19:01
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Centre	08:40	19:29	08:40	13:18	19:07	19:07
ARUDY	Castor	08:42	19:31	08:42	13:20	19:09	19:09

CENTENAIRE

DU MONUMENT AUX MORTS



La loi du 25 octobre 1919 sur la « commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » incite chaque commune à ériger un monument à titre d'hommage public. Ils demeurent à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

La charge de leur construction revient aux communes, l'Etat aidant en fonction du nombre de soldats morts . Des sévignacquois exilés à San Francisco apporteront leur soutien financier. Certains monuments veulent témoigner et rendre visible ce qu'ont vécu les soldats. Rien ne devait provenir d'Allemagne, ni matériau ni main-d'œuvre. Aucun signe religieux n'était possible ; la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat avait été votée 15 ans plus tôt.

Pour la première fois, tous les soldats, tous les contingents , tous les héros ordinaires de TOUTE la France sont logés à la même enseigne. Tous égaux et tous nommés, ils sont réunis dans ces cénotaphes car beaucoup ne seront pas rapatriés et resteront inconnus. **Le monument de notre commune conçu par le sculpteur Desnoës d'Arudy a été inauguré en septembre 1925.**

Les monuments aux morts, sentinelles de l'oubli ou musées invisibles ouverts à tout vent de toutes les guerres .

Les poilus, contrairement aux combattants de 1870 ont gagné la guerre et demandent que leurs camarades morts sur les champs de bataille soient honorés .



Ce 11 NOVEMBRE 2025 , sera célébré ce centième anniversaire à 10h30 comme annoncé dans notre précédent bulletin.

A l'issue de la cérémonie, nous partagerons un verre de l'amitié ... amélioré.

Pour en assurer l'intendance, vous voudrez bien NOUS retourner le bulletin d'inscription ci-dessous

BULLETIN D'INSCRIPTION 11 NOVEMBRE 2025 à retourner avant le 7 novembre

Nom et prénom :

nombre de personnes :